ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 41

présenté par
M. Leclerc, M. Bony, M. Brun, M. Sermier, M. Bazin, M. Vialay, M. Viala, M. Saddier, M. Masson, Mme Ramassamy, M. Aubert, M. de Ganay, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. Breton

---

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« situé en France »

les mots :

« connecté depuis le territoire français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lever toute ambiguïté par rapport à la rédaction initiale d'un terminal « situé en France », en envisageant spécifiquement le lieu de la connexion plutôt que, par exemple, son positionnement habituel.